

Département des Hautes Alpes



Arrondissement de Gap
Mairie de Veynes
05400 Veynes
Tél: 04 92 58 10 22

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, jeudi 14 septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de VEYNES, légalement convoqué le vendredi 08 septembre 2023, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GILARDEAU-TRUFFINET Christian.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : EYSSERIC Serge – CAUSSE Alain - TOUSSAINT Rajaa – Mme CONTRUCCI Lamia - NESSON Alain - BELLANGER Françoise – DUBUT Claude - BANAL Jean – MOTOWSKI Urszula – NICOLAS Christine - MARTIN Paul - SANTANA Hervé - PELLOUX Karine - GRIFFIT Gérald – BEGOU Marie – PELLOUX Pierre - SAUDEMONT Bernadette - DAVIN Marie-Luce - RINAN MOUTINHO Hélène – BUSCAT Jérôme – AUBERT Christian -GREMAUD Catherine.

Secrétaire de Séance : Mme BEGOU Marie

En préambule, le Maire exprime sa solidarité envers les Libyens et les Marocains : un appel aux dons sera fait avec installation d'une urne dans la salle des mariages pour déposer les chèques. Une minute de silence est observée.

Incident avec les Ukrainiens ce week-end : le Préfet sera saisi.

La question de la destination du bâtiment de la Résidence Ambroise Croizat doit être posée.

L'OPH sera saisi pour connaître leur position quant à l'avenir de ce bâtiment.

Le procès-verbal du conseil municipal du 6 juillet 2023 est adopté à l'unanimité.

Rendu compte des décisions du Maire : le Maire informe l'assemblée qu'il a signé une convention de location du bâtiment au Boutariq avec l'association Festi Corso pour une durée de 3 ans renouvelable.

Le Maire porte à la connaissance des élus l'arrêté préfectoral n°2023-DPP-CDD 56 portant sur l'enregistrement de l'unité de transformation de bois sise au Boutariq, commune de Montmaur, exploitée par la société Alpes Bois Collage.

Convention de partenariat dans le cadre de la formation de secrétaire de mairie

Le Maire présente aux conseillers le projet de convention à signer avec le Centre de Gestion de la fonction publique des Hautes-Alpes (CDG05) relative à l'accueil en collectivité de participant à la formation de secrétaire de mairie et métiers administratifs.

En vertu de l'article L452-44 du Code général de la fonction publique, le CDG 05 propose aux collectivités de mettre à leur disposition des collaborateurs temporaires pour faire face à leurs besoins.

Pour pallier les difficultés relatives à l'emploi de secrétaires de mairie, le CDG 05 a mis en place un partenariat avec l'AMF 05, Pôle emploi et le CNFPT portant sur la création d'une formation de

secrétaire de mairie et métiers administratifs. Les personnes formées viendront ensuite rejoindre le vivier intérim du Centre de gestion qui pourra, de ce fait, répondre au mieux à la demande des collectivités.

La formation se décomposera d'une partie théorique et d'une partie pratique. Pour la partie pratique la collectivité s'engage à accueillir un stagiaire pour une durée totale de 140 heures.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Attribution des marchés d'assurances

Monsieur Alain NESSON présente le dossier. Il rappelle que le marché d'assurances passé le 1^{er} janvier 2019 pour la commune, arrive à échéance le 31 décembre 2023. A ce titre, la commune a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert afin d'attribuer le marché d'assurances.

Le marché est décomposé en quatre lots :

- Lot n°1 : Dommages aux biens,
- Lot n°2 : Responsabilité civile,
- Lot n°3 : Flotte automobile,
- Lot n°4 : Risques statutaires.

Suite à la publication de l'avis d'appel public à la concurrence, la commune a été destinataire de deux offres pour le lot n°1, de trois offres pour le lot n°2, de deux offres pour le lot n°3 et de quatre offres pour le lot n°4.

Il est précisé que la commission d'appel d'offres réunie le 13 septembre 2023 a émis un avis favorable pour les propositions décrites ci-après.

Suite à l'analyse des offres et à l'application des critères d'attribution pondérés, il est proposé de retenir les offres suivantes comme étant les mieux-disantes (les montants indiqués ci-dessous sont en TTC et annuels) :

- | | |
|-------------------------------------------------------|-------------|
| • Lot n°1 : Dommages aux biens : GROUPAMA | 15 919,41 € |
| • Lot n°2 : Responsabilité civile : AXA cabinet JDG : | 2 241,04 € |
| • Lot n°3 : Flotte automobile : GROUPAMA : | 9 599,79 € |
| • Lot n°4 : Risques statutaires : CNP Cabinet WTW : | 47 056,00 € |

Ces offres étant conformes aux estimations prévisionnelles et les prestataires présentant les qualités pour exécuter ce marché, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Arrivée de Lamia CONTRUCCI à 18h25.

Avenant à la convention de mise à disposition de services entre la Communauté de Communes Buëch Dévoluy et la Commune de Veynes

Monsieur le Maire présente le dossier. Il rappelle la délibération du 15 décembre 2022 qui l'autorisait à signer la convention de mise à disposition.

Il explique que la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy a recruté un Chef de Projet rattaché au service Pôle Développement, et qui a en charge l'animation du dispositif.

L'avenant porte sur la contrepartie financière : il propose une participation à hauteur de 8,6 % du traitement brut de l'agent.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire indique qu'une mission de diagnostic-bilan sur le Quai des Arts a été confiée à cet agent. Le but étant de dégager une prospective.

Congrès des Maires : remboursement des frais.

Monsieur le Maire présente le dossier. Il informe l'assemblée que l'édition 2023 du Salon des Maires et des Collectivités Locales (SMCL) se déroulera du 21 au 23 novembre à Paris.

Monsieur Alain CAUSSE représentera la commune à ce congrès.

Il est proposé que les frais de déplacement, d'hébergement et d'inscription soient pris en charge par la commune.

Il est précisé que les frais de déplacement correspondent à un trajet aller/retour en train Veynes-Paris en 2ème classe et les frais d'hébergement seront remboursés selon les barèmes en vigueur dans la fonction publique.

Cette délibération est adoptée avec 3 abstentions : Bernadette SAUDEMONT, Marie-Luce DAVIN et Pierre PELLOUX.

Requalification des équipements d'accueil du plan d'eau : demande de subventions

Monsieur Serge EYSSERIC présente le dossier.

Depuis 2021, Veynes s'est inscrit dans le programme Petites Villes de Demain (PVD) dans la redynamisation des centres-bourgs et le développement de leur attractivité. Dans ce cadre, la requalification du plan d'eau est une action importante pour le tourisme dans le Buëch (Veynes et alentours).

L'opération concerne la requalification des équipements d'accueil du Plan d'eau.

L'enjeu principal de ce travail de requalification des équipements est d'offrir un accueil de meilleure qualité auprès du plus grand nombre d'usagers : touristes et habitants. A travers cette action, les objectifs sont multiples :

Participer à un meilleur accueil touristique sur le Buëch et participer au rayonnement de l'offre de loisirs aquatiques sur l'aire Gapençaise,

Renforcer l'attractivité touristique de ce pôle important du territoire de la Communauté de communes Buëch Dévoluy en complémentarité avec l'offre du Dévoluy,

Offrir un accès gratuit et accessible à tous d'une base de loisirs mixte (pêche et baignade) tout au long de l'année pour les touristes et les habitants du territoire.

Afin de tendre vers ces horizons, trois axes d'aménagement seront mis en œuvre :

1. un travail préalable sur les réseaux et une modernisation de l'assainissement,
 - Réfection du réseau d'assainissement des eaux usées,
 - Mise en place des sanitaires / toilettes,
2. puis de manière concomitante, une modernisation de l'espace sud du plan d'eau,
 - Aménagement de l'aire de camping-car,
 - Création d'un accès aux abords du plan d'eau aux normes PMR,
3. ainsi qu'un travail sur l'accessibilité et les cheminements doux autour du plan d'eau,
 - Création des chicanes pérenne sur la route d'accès du plan d'eau,

- Aménagement d'une aire de stationnement, et de la circulation à proximité directe du plan d'eau,
- Aménagement d'un cheminement piéton continu revêtu autour du plan d'eau,
- Mise en valeur paysagère.

Le projet est estimé à 2 765 240,00 € HT

Le plan de financement serait le suivant :

Département	30 %	829 572 €
Région	30 %	825 572 €
Commune	40 %	1 106 096 €
TOTAL	100 %	2 765 240 €

Cette délibération est adoptée avec 2 abstentions : Hélène GRINAN-MOUTINHO et Christian AUBERT.

Avenue des Martyrs : Fonds de concours du Département

Monsieur Serge EYSSERIC présente le dossier.

La commune porte une opération de requalification de la RD 994 B (avenue des Martyrs) comprenant :

- La réfection des réseaux secs avec enfouissement des réseaux et suppression des supports,
- La réfection des réseaux humides,
- La création de cheminements piéton aux normes PMR,
- La création de stationnement,
- La mise en place de plateau traversant limitant la vitesse des véhicules,
- L'aménagement paysager,
- La réfection de la voirie départementale.

Une convention doit être passée entre la commune et le Département afin de définir et organiser le transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la partie concernant le Département, et de définir les conditions de financement et les modalités d'entretien et de gestion.

A ce titre, un fonds de concours de 600 000 € a été voté par le Conseil Départemental.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Serge EYSSERIC fait le point sur l'avancée des travaux qui suivent le calendrier prévisionnel. Le premier secteur est décaissé. La reprise des réseaux est en cours depuis le rond-point avec 2 équipes, une sur les piquages et une sur les branchements.

Convention financière avec Territoire d'énergie – Eclairage public avenue des Martyrs

Monsieur Serge EYSSERIC présente le dossier.

Afin de concrétiser efficacement les relations administratives et financières entre la commune et Territoire d'Énergie 05 pour la réalisation du programme 2022 « Coordination Avenue des Martyrs », il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière avec Territoire d'Énergie.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de participation financière de l'adhérent aux investissements de Territoire d'Énergie dans le cadre des programmes de travaux 2022.

Le coût des études d'infrastructures d'éclairage public de l'avenue des Martyrs s'élève à 1 555.92€.

Le taux de participation de la commune est de 100 %, soit 1 555.92 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Convention avec Territoire d'énergie : stations de recharge vélo à assistance électrique

Monsieur Serge EYSSERIC présente le dossier :

A la suite de la pose d'une borne de recharge pour vélos à assistance électrique devant l'Office de Tourisme, il convient de passer une convention avec Territoire d'Energie pour les conditions de fonctionnement et de suivi de son usage.

La commune acquiert la pleine propriété de la station VAE : l'entretien et la maintenance seront à sa charge.

Le Syndicat Territoire d'Energie assure la supervision de la station VAE et prend en charge pendant 5 ans les coûts d'exploitation de la plateforme WEB.

Bernadette SAUDEMONT s'interroge sur les modalités d'entretien : Serge EYSSERIC indique que cela sera fait en interne.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Mise à jour du tableau de classement unique des voies communales

Monsieur Serge EYSSERIC rappelle à l'assemblée que la commune dispose depuis 1959 d'un tableau de classement unique des voies communales répertoriant les chemins du domaine public communal, les rues et les places publiques. Ce tableau est maintenu à jour, notamment en y intégrant les nouvelles voies et places, les prolongations des voies existantes et les changements de dénominations.

Une mise à jour est nécessaire pour intégrer au tableau les récentes acquisitions par la commune de quelques portions de trois chemins qui étaient propriétés des riverains encore dernièrement.

Ainsi, depuis cette année, la rue des Pommiers et le chemin de Tombarel sont des voies publiques communales sur toute leur longueur et le chemin du Rochasson est communal. La longueur des voies et places publiques communales est alors augmentée de 651 mètres passant de 45 796 m à 46 447 m.

Il convient d'adopter le tableau de classement unique des voies communales tel qu'il est présenté à l'assemblée.

Bernadette SAUDEMONT souligne que pour le secteur des Pommiers, une PVR (participation pour voie et réseaux) avait été versée par les riverains, il est donc normal que cette voie revienne au domaine public.

Il serait souhaitable que ce soit le même cas pour les autres voies.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Aide en faveur de la rénovation des façades, toitures et vitrines

Monsieur Serge EYSSERIC rappelle à l'assemblée l'existence du dispositif d'aide financière pour les travaux de ravalement des façades, de réfection des toitures et des vitrines des immeubles et commerces du centre-ville et des hameaux, dénommé « Aide en faveur de la rénovation des façades, toitures et vitrines ».

La commune a été destinataire de plusieurs demandes étudiées en Commission « Travaux » le 10 mai 2023.

D'une part, la commission a confirmé que le dossier listé dans le tableau ci-dessous est éligible au titre de l'aide, d'autre part les travaux sont à ce jour réalisés conformément au dossier déposé, ainsi il convient que l'assemblée décide l'attribution de l'aide financière selon les conditions du règlement de l'opération.

N° dossier	Nom et adresse du bénéficiaire	Adresse travaux	Type travaux	Montant prime
472	Mme PELLOUX Patricia 4 Impasse du Sauze 05400 VEYNES	4 Impasse du Sauze	Façades	1 200,00 €
TOTAL				1 200,00 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Annexion de l'extrait du Plan Départemental des Espaces, des Sites et Itinéraires (PDESI) au Plan local urbanisme (PLU).

Monsieur Serge EYSSERIC présente le dossier.

Les départements sont compétents pour instaurer sur leur territoire un Plan départemental des Espaces, des Sites et des Itinéraires (PDESI), le département des Hautes-Alpes dispose du sien. Ce plan a pour objectif principal de pérenniser les espaces, les sites et les itinéraires qui intéressent la pratique des activités de pleine nature.

A l'issue de l'approbation de la révision allégée du PLU de Veynes, le 24/05/2023, le président du département a transmis en mairie l'extrait de la carte du PDESI concernant la commune de Veynes. Ainsi, sur notre commune, sont inscrits : un espace naturel sensible, le marais des Iscles et des itinéraires de randonnées.

Afin que cet espace et ces itinéraires soient connus et pris en considération, lorsqu'il en serait nécessaire, pour tout projet qui aurait une incidence sur le territoire, il conviendrait d'annexer l'extrait du PDESI au plan local d'urbanisme.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Convention tripartite de gestion des populations félines sans propriétaire.

Madame Marie BEGOU informe l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article L211-27 du Code Rural, la gestion, le suivi sanitaire et les conditions de la garde des populations félines sont placés sous la responsabilité du représentant de la commune.

Afin de suivre la gestion des populations félines sans propriétaire, il est proposé d'établir une convention tripartite entre la commune, la SPA et Madame Florence BAUR, vétérinaire.

Cette convention permet la mise en place d'une action de régulation de la population féline, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans les lieux publics de la commune.

Les périodes de campagne de capture seront précédées d'une information à la population.

La Commune prendra en charge les animaux à transporter chez le ou les vétérinaires parties à la convention et procédera ensuite à la remise sur leur lieu de capture des chats stérilisés et identifiés qui auront acquis le statut de « chat dit libre ».

Il est précisé que les chats qui ont acquis le statut de chat libre ne peuvent pas être mis à l'adoption.

La présente convention prendra effet à compter de la signature jusqu'au 31 décembre 2023 et devra être reprise chaque année.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Départ de Rajaa TOUSSAINT à 19h19.

Pôle Culturel : Modification du tarif « groupe encadré » pour le cinéma.

Madame Françoise BELLANGER présente le dossier.

Elle rappelle que la délibération DEL-22-12-120 a fixé les tarifs publics des services municipaux 2023.

Les prix appliqués dans les salles de cinéma sont fixés par les partenaires du dispositif (Education Nationale et DRAC). Le tarif historique de 2,50 euros suivant le dispositif « école et cinéma » vient de passer à 2,80 euros.

Afin de respecter la charte pour continuer à accueillir les élèves au cinéma, il est proposé aux Conseillers Municipaux de voter ce changement de tarif.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Départ de Gérald GRIFFIT à 19h21.

Questions diverses :

Marie-Luce DAVIN signale qu'il y a beaucoup d'arbres non entretenus sur la voie publique rue des maison Neuves.

Pierre PELLOUX signale le danger que représentent des anciens peupliers sur le chemin de la vieille digue. A voir l'action à mettre en place selon s'ils sont situés sur un terrain communal ou sur un terrain privé.

Christian AUBERT demande si une simulation a été faite sur les taxes foncières. Le Maire explique que cela n'a pas encore été fait et qu'il souhaiterait éviter d'augmenter les taxes.

Terrain du Plat : Christian AUBERT demande s'il faudra racheter le terrain si le lotissement du Plat ne se fait pas. Le Maire répond que la commune a déjà racheté le terrain et qu'elle a signé une promesse de vente avec 3FSud.

Serge EYSSERIC précise que des discussions sont en cours avec la Drac et la Préfecture au sujet des fouilles archéologiques qui coûtent très cher. Une réunion aura lieu le 9 octobre à 15 h en mairie.

Des solutions sont recherchées pour minimiser le coût pour 3FSud, notamment sur les terrassements et l'évacuation de la terre.

Il indique que le marché des terrassements a été notifié ce qui est de bon augure pour la suite de l'opération.

Bernadette SAUDEMONT informe que le Musée Départemental pourrait être intéressé si des vestiges intéressants sont découverts.

Bilan de l'été - fête de Veynes

Le Maire remercie les services techniques pour leur implication lors des nombreuses manifestations de l'été.

Il précise que le bilan financier des camping-cars et de la piscine seront présentés au prochain Conseil Municipal.

Achat bien Aubert : en attente d'un diagnostic sur la pollution. S'il s'avère que le sol est pollué sur une trop grande épaisseur, il n'y aura pas d'achat.

Agenda :

- Journée du patrimoine 16 et 17 septembre au Quai des Arts
- Défi rock and Road les 16 et 17 septembre
- Inauguration des équipements sportifs le 23 septembre
 - o 15h Terrain Guillaume
 - o 15h30 City stade
 - o 16h Local OMS
- Trame noire le 18/10 avec la Société Alpine de la Protection de la Nature et l'association Copernic 05 ; une observation nocturne avec et sans lumière sera effectuée.

Françoise BELLANGER indique que la sortie de résidence de Raphaëlle Paupert Borne est visible au Quai des Arts.

Elle souligne la grande réussite du forum des associations avec une organisation plus fluide. Une réunion bilan est prévue le lundi 18 septembre à 18h.

Elle remercie l'association Festi Corso qui a prêté des figurines pour décorer le forum.

Serge EYSSERIC donne des indications sur les économies d'énergie effectuées cette année.

Il informe également l'assemblée que la taxe de prélèvement qui représentait 34 000 € l'année passée s'élèvera à 24 000 € cette année grâce au travail accompli par le service de l'eau dans la résorption des fuites sur le réseau d'eau.

En conséquence la taxe prélevée chez les abonnés passera de 18 centimes le m3 à 13 centimes le m3.

Démission Adjoint aux finances

Alain NESSON informe l'assemblée qu'il a transmis au Préfet sa demande de démission en tant qu'adjoint et conseiller municipal pour convenances personnelles.

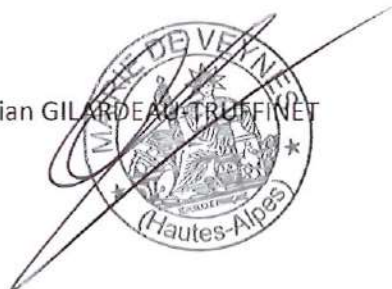
Le Maire précise que le Préfet a deux mois pour se prononcer sur cette décision. Il remercie chaleureusement son adjoint et indique que l'équipe devra se réorganiser.

Christian Aubert exprime son regret de voir partir M. Alain NESSON.

Séance levée à 20h05.

Le Maire,

Christian GILARDEAU-TRUFFINET



La secrétaire de séance

Marie BEGOU

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Marie BEGOU', is written below the name.